# N°28—juin 2017

# **FLASH SANITAIRE**

Communiqué de POLLENIZ





Ce mois de juin, qui restera comme un mois chaud, a pour conséquence l'accélération de la croissance des plantes. La chaleur, associée à l'absence de pluie, favorise également le développement des insectes. Autant d'éléments à prendre en compte pour la gestion des espèces que nous avons l'habitude de suivre.

#### PAS DE BOUQUET D'AMBROISIES

Vous aimez faire plaisir, offrir des fleurs, observer la réaction de la personne recevant le bouquet. Quoi de plus naturel! Mais surtout ne choisissez pas d'ambroisie dans votre bouquet de fleurs sauvages.

Mais rassurez-vous, vous ne trouverez pas d'Ambroisie à feuilles d'armoise car elle aura été détruite par son propriétaire avant sa floraison!

#### N'EMBRASSEZ PAS LES CHÊNES

L'actualité littéraire est marquée par la publication d'un livre qui fait redécouvrir la vie des arbres (La vie secrète des arbres , de Peter Wolleben, aux éditions Les Arènes), leurs modes de partage, de défense ou de communication. Après sa lecture, votre promenade dans les bois ne sera plus la même.

Mais ce n'est pas une raison pour aller les embrasser. Car si c'est un chêne, en ce moment, vous pourriez aussi embrasser les chenilles de la Processionnaire du chêne et déclencher une réaction urticante qui n'a rien à voir avec l'affection !

#### **BAIGNADE EN EAUX TROUBLES: DANGER**

La chaleur invite à la baignade et aux activités nautiques, même quand on est loin de la mer. Des sites publics de baignade en eau douce sont aménagés pour cela sur la région. Ils sont à privilégier car suivis pour la qualité de leur eau et surveillés pour les rongeurs aquatiques envahissants.

Ceux-ci étant porteurs et excréteurs de la bactérie responsable de la leptospirose, il faut prendre quelques précautions. Et cela est vrai pour toutes les personnes ayant des activités en lien avec les milieux aquatiques.

- Propos de saison :
  - Vigilance générale
  - Ambroisie à feuilles d'armoise
  - Activités en eau douce : attention à la leptospirose
- Processionnaire du chêne : alerte
- Processionnaire du chêne : quel risque et que faire ?
- Comment éviter la leptospirose
- Actualité réglementaire





En 2017, le Réseau FREDON-FDGDON Pays de la Loire devient POLLENIZ

FREDON Pays de la Loire 9, avenue du Bois l'Abbé—CS 30045 49071 BEAUCOUZE CEDEX

> Mail: polleniz@polleniz.fr www.polleniz.fr

La FREDON est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
depuis le 31 mars 2014

# Propos de saison

#### Vigilance générale

En cette fin de printemps chaud et sec, tout concourt à l'explosion de la vie, à la croissance, que ce soit en faveur de nos productions agricoles, de celles de nos jardins, et plus largement des espèces végétales et animales, que celles-ci soient désirables ou non.

Il y a donc lieu de se mettre en vigilance pour éviter des désagréments immédiats ou à venir. Et en action selon les situations!

#### Ambroisie à feuilles d'armoise

En un mois, la plante a bien changé. Du stade plantule (cf. flash sanitaire n°27 de mai 2017), elle est devenue une belle plante comme le montre la photo cijointe prise il a y quelques jours à Montoir de Bretagne (44). Dans un mois, elle entamera sa floraison.

Ce qu'il importe d'éviter à tout prix, à la fois pour empêcher la production de pollen, source d'allergie, mais aussi pour stopper la production de graines et réduire ainsi les stocks semenciers qui peuvent exister dans les sites actuellement infestés.

En conséquence, il faut procéder dès maintenant à la destruction systématique des plants d'ambroisie que vous pouvez observer sur votre propriété (jardins, espaces verts, bords de route, terrain sous agrainoir à oiseaux, butte de terre non cultivée et peu végétalisée...). Des gants suffisent pour un

plantes peuvent être mises au compost en cette saison.
Dans les parcelles agricoles, il faudra recourir à d'autres moyens (mécaniques, désherbage chimique selon la culture, la saison et les produits homologués...). Pour plus d'information : Flash sanitaire n°6—mars 2015.



#### Activités en eau douce : attention à la leptospirose

De nombreuses activités, tant professionnelles que sportives ou de loisirs, sont pratiquées à l'année dans les milieux aquatiques. Avec les beaux jours et les coups de chaleur, certaines activités nautiques et la baignade en eau douce viennent s'ajouter à la liste habituelle.



Dans notre région, les rongeurs aquatiques envahissants (Ragondin et Rat musqué) occupent tout type de milieux humides et de façon importante. Or, ils sont porteurs et vecteurs d'une bactérie (dite leptospire) responsable de la leptospirose, zoonose transmissible à l'homme et à certaines espèces animales (bovins, équins,...).

Pendant les périodes de chaleur, les bactéries excrétées par 8 à 10 % des rongeurs aquatiques ayant été infectés dans leur vie (plus de 50 % des individus en moyenne) survivent plusieurs jours dans les eaux chaudes. Nous sommes entrés depuis quelques semaines dans la période à risques accrus, cela jusqu'en septembre-octobre. De plus,

avec la période de sécheresse que nous vivons, les niveaux d'eau très bas concentrent les leptospires, augmentant les risques.

Depuis quelques années, le nombre de cas humains de leptospirose augmente régulièrement : en 2014, il a doublé en France, pour atteindre 628, dont 10 % des cas sont mortels. Et ce bilan n'est pas exhaustif car, pour les cas les plus bénins, il y a souvent confusion des symptômes avec la grippe. Aussi, des précautions élémentaires doivent être prises quand notre travail ou nos loisirs nous amène à fréquenter les milieux aquatiques (suite page 4).

#### Processionnaire du chêne : alerte

La Chenille processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*) est commune en Europe centrale et du sud. En France, elle est connue car elle réalise des pullulations périodiques. En ce moment, les diverses informations disponibles indiquent clairement un pic de pullulation. En Lorraine par exemple, les chênes en pleine futaie sont totalement défeuillés sur certains secteurs.



En Pays de la Loire, le phénomène est présent, mais il n'est pas ressenti de la même façon car nous n'avons pas beaucoup de forêt. Cependant, depuis plusieurs jours, de nombreuses communes appellent les FDGDON de Vendée et de Loire-Atlantique, suite à la découverte de nids soyeux bien vi-

sibles sur les troncs.

Les chenilles vivent en colonie et s'alimentent la nuit sur le feuillage. Pendant la journée, elles se rassemblent sur les feuilles et les rameaux, et confectionnent un tissage soyeux très léger dans lequel elles s'abritent et qu'elles abandonnent après chaque mue. Ce sont ces mouvements que l'on désigne par le nom de processions. Ces dernières s'aventurent rarement hors des arbres.

En ce moment, les chenilles sont le plus souvent au stade larvaire L5, le dernier avant la nymphose (transformation en papillon). Cette dernière se déroule sur les arbres et va durer quelques semaines. Les chenilles tissent alors un nid plus résistant composé de fils soyeux mêlés de déjections et d'exuvies (mues desséchées de chenilles).

Du stade L3 au stade L5, les chenilles sont très urticantes. Quand les populations sont importantes, l'air peut se saturer de milliers de poils microscopiques hérissés de barbilles comme des harpons.

# Processionnaire du chêne : quels risques et que faire ?

Le principal risque concerne l'homme: la présence des chenilles dans les secteurs fréquentés (travaux forestiers, zones urbaines, cours d'école, sites touristiques, campings...) provoque en effet des urtications (démangeaisons vives), et chez certaines personnes sensibles des réactions allergiques qui peuvent être sérieuses (œdèmes, accidents oculaires, vertiges, etc.). Dans ce cas, il vaut mieux consulter son médecin qui prescrira des médicaments antihistaminiques. Si des animaux domestiques sont touchés, consulter un vétérinaire.

Une précaution indispensable : ne jamais toucher les nids et les chenilles, y compris quand les nids ne contiennent plus de chenilles. En effet, les poils urticants conservent leur propriété très longtemps ; aussi les nids abrités de l'humidité conserveront leurs capacités urticantes plusieurs mois, voire 1 à 2 années ! Si des parties de nids tombent en cours d'année, les ramasser en portant des équipements de protection (gants, masque et vêtements) et les ensacher avant transfert en déchetterie.



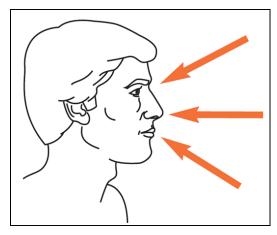
Que faire si vous avez des chênes infestés ? Etant donné le cycle biologique de l'espèce, il n'est pas conseillé d'intervenir. Selon les situations à risque, il faut prévoir un traitement précoce au débourrement des bourgeons au printemps 2018 (traiter maintenant ne changerait strictement rien aux problèmes d'urtication actuels). Comme dit précédemment, nous conseillons de se tenir à l'écart des arbres touchés pour les prochains mois d'été.

## Comment éviter la leptospirose

#### Rappel des voies de transmission

Très mobile, la bactérie peut pénétrer :

- Par les plaies : écorchures, coupures ;
- Par les mugueuses : nez, bouche, yeux ;
- Par une peau saine macérée : les bactéries peuvent traverser l'épiderme fragilisé.



#### Les bons gestes

Pour éviter la leptospirose, il est important de respecter les consignes suivantes :

- Désinfecter et protéger les plaies avec des pansements imperméables;
- Eviter tout contact des mains avec les yeux, le nez ou la bouche;
- Se laver les mains après le travail effectué.

#### Se protéger

- En m'informant si je fais partie d'un personnel à risque,
- En portant un équipement de protection : bottes voire cuissardes, gants étanches, lunettes, masque,
- En respectant les consignes de sécurité,
- En me vaccinant selon les recommandations officielles si je suis en situation exposée.

#### Sources d'information du dossier



- www.https://chenilles-processionnaires.fr/chenilleprocessionnaire-du-chene.htm
- Pouliquen P., Catilina P., 2000. Vaccin LEPTOSPIRES. Enquête de pharmacosurveillance auprès des médecins vaccinateurs. Rev. Med Trav, XXVII (2): 83-8.
- www.legifrance.fr
- Réseau FREDON-FDGDON Pays de la Loire

# Actualité réglementaire



L'actualité réglementaire en lien avec les problèmes de santé publique vient de s'enrichir d'un nouveau texte. Il s'agit de l'arrêté du 2 juin 2017 portant désignation des organismes contribuant à certaines mesures nationales de prévention et de lutte relatives à l'Ambroisie à feuilles d'armoise, l'Ambroisie trifide et l'Ambroisie à épis lisses.

L'article L. 1338-1 du code de la santé publique (CSP), créé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, prévoit qu'un décret fixe la liste des espèces végétales ou animales dont la prolifération est nuisible à la santé humaine et définisse les mesures à mettre en œuvre pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération. En application de ces dispositions, a été publié, le 26 avril 2017, un décret visant l'Ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia L), l'Ambroisie trifide (Ambrosia trifida L) et l'Ambroisie à épis lisses (Ambrosia psilostachya DC), espèces végétales envahissantes à pollen très allergisant pour l'homme.

Ainsi, le présent arrêté du 2 juin 2017, pris en application de ces dispositions, désigne FREDON-France pour l'animation et le fonctionnement d'un centre national de référence de prévention et de lutte contre les ambroisies (nommé «Observatoire des ambroisies»).

### Vos correspondants 🙎



FDGDON 44: 02 40 36 83 03 Contact: Vincent Brochard

FDGDON 49: 02 41 37 12 48

FDGDON 53: 02 43 56 12 40

**FDGDON 72**: 02 43 85 28 65

FDGDON 85: 02 51 47 70 61

Rédaction: POLLENIZ - 02 41 48 75 70 Rédacteur en chef : Gérald Guédon